

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/07/2017

Dossier complet le :

07/08/2017

N° d'enregistrement :

2017-5104

1. Intitulé du projet

Défrichement d'un site de 1,647 ha pour la création du lotissement " Les Camélias" localisé chemin des Bacquerins à Sainte-Hélène

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL Beoletto

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Eirik BEOLETTO, gérant

RCS / SIRET

3 3 8 9 8 6 3 9 1 0 0 0 2 1

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la réalisation d'un lotissement portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. Projet également soumis à déclaration loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature eau annexé à l'article R 214-1 du code de l'environnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement de 14 lots portant sur une superficie totale de 1,647 hectare. Le site est en continuité de zones bâties (résidentielles).

4.2 Objectifs du projet

Préparer le terrain en vue de la réalisation d'un lotissement de 14 lots.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de défrichement consistent à l'abattage des arbres (bois de pins, boisements mixtes notamment) en présence sur le site de projet et au dessouchage. Le terrain sera ensuite équipé en réseaux divers et paysagé. Les constructions individuelles seront également réalisées sur chaque lot (14).

Les bordures boisées du site seront partiellement conservées (hors passage de voirie) le long du chemin des Bacquerins sur quelques mètres de large. De même, au sud est du lotissement, un espace libre de lot sera conservé boisé (les peuplements y sont peu denses). cf. plan de masse.

La surface réelle du défrichement est donc légèrement inférieure à la surface de projet (1,647 ha) annoncée comme défrichée dans le cas par cas.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une association syndicale libre est constituée. Le foncier du lotissement est géré par cette association syndicale avant reprise éventuelle par la commune des espaces communs du lotissement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement au titre du code forestier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de l'emprise du lotissement (considérée comme surface à défricher)	1,647 ha
Surface de plancher constructible	3 000 m ²
Nombre de lots	14

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin des Bacquerins
commune de Sainte-Hélène (33)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 8' 7" 99" 11 Lat. 44° 9' 5" 81" 85

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux de l'Eocène supérieur Gironde (à partir de la côte seuil - 30 m de la surface du sol) selon l'arrêté préfectoral du 28 février 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 8 km au sud, il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) du réseau hydrographique des Jalles de St Médard et d'Eysines. Il est situé hors bassin versant du site d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site des étangs girondins (concernant le lac de Lacanau au plus proche de la zone de projet) est localisé à plus de 15 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce besoin en matériaux est inhérent aux opérations de constructions à usage d'habitation. La création du lotissement va nécessiter l'utilisation de matériaux de construction notamment nécessaires à la fabrication du béton (sable, eau, grave...), des voiries...
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perte d'habitats d'espèces liées aux milieux boisés girondins (de type massif forestier des landes de Gascogne) sur la surface de projet. Perte de biodiversité inhérente à tout projet de défrichement et d'aménagement sur un milieu boisé considéré comme "ordinaire". Cf. étude écologique réalisée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il engendre la consommation de 1,647 ha de milieux boisés (pins maritimes, boisements mixtes, landes à fougères aigles et chêne pédonculé en recolonisation notamment)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque feu de forêt, présent sur l'ensemble du massif boisé médocain et plus largement des Landes de Gascogne. Absence de PPRI prescrit sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 14 lots du lotissement vont probablement attirés de nouveaux habitants sur la commune qui auront besoin de circuler pour leurs activités professionnelles notamment. Impact très faible étant donné le nombre d'habitants concernés accueillis (<30).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Hors bruit inhérent au chantier (défrichage, réalisation des voiries du lotissement et des habitations sur les lots)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il est prévu un équipement du lotissement en éclairage public (4 candélabres figurent sur les plans d'éclairage public)</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il s'agit d'eaux usées prises en charge par le réseau d'assainissement collectif de la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune activité sylvicole, ni agricole connue sur le terrain.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Non, si ce n'est avec les opérations de défrichement passées ou à venir sur la commune et les communes limitrophes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le défrichage est réalisé en automne ou hiver, en dehors de la période sensible pour la faune et la flore. Les lisières du site ou une partie de ces lisières sont conservées et ne sont donc pas défrichées. Un fossé en limite nord du site est préservé (habitat d'amphibiens). La limite des lots longeant le fossé a été reculée de 4 m et les feuillus seront conservés dans cette bande. Mise en place d'un filet anti-intrusion pour la petite faune le long du fossé nord avant le défrichage et en octobre au plus tard afin d'éviter notamment le transfert des batraciens présents dans le fossé au nord pour hivernage éventuel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En l'absence d'enjeu environnemental significatif (cf. étude en annexe) et du fait de la surface réduite du projet, ce dernier ne nous semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Expertise écologique du site, Juin 2017, Rivière Environnement. Cette étude se rattache notamment aux parties 5 et 6 du présent document

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



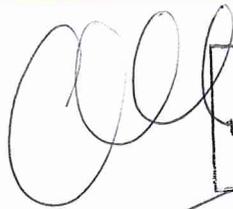
Fait à

LE HAILLAN

le,

07/07/2017

Signature



Béoletto S.A.R.L.
au capital de 3.000.000 €
100, av. Pasteur - 33185 LE HAILLAN
Tél. : 05 56 47 66 02
SIRET : 338 986 391 00021



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

168

Extensio
n

Nom de la voie

Avenue Pasteur

Code postal

3 3 1 8 5

Localité

LE HAILLAN

Pays

Tél

05 56 47 66 02

Fax

05 56 34 89 92

Courriel

contact@beoletto.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

BEOLETTO

Prénom

Eirik

Qualité

Gérant

Tél

05 56 47 66 02

Fax

05 56 34 89 92

Courriel

contact@beoletto.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

MAITRE D'OUVRAGE

Sarl Béoletto,
aménageur lotisseur

168 avenue Pasteur
33185 LE HAILLAN



*Inscrire l'intelligence environnementale
au coeur de vos projets*

BUREAU D'ÉTUDE

9 allée James Watt
Le Space bâtiment 3
33700 Mérignac

Tél. : 05 56 49 59 78

Fax : 05 56 49 68 39

www.riviere-environnement.fr

Juin 2017

**Expertise écologique du site du lieu-dit La Gare localisé sur la
commune de Sainte Hélène (33)**



Démarche qualité

La Société RIVIERE ENVIRONNEMENT est adhérente à CINOV-TEN (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique // Syndicat professionnel : Territoires & Environnement) A ce titre, nous adhérons à la charte déontologique des Ingénieurs conseil, en particulier par rapport à la compétence de l'équipe mobilisée sur cette opération, la qualité des méthodes de travail proposées et des rapports remis.

Nous appliquons également la charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale éditée par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie.

Statut	Version	Etabli par	Vérifié par	Date
Version finale	N°1	Ludwick Simon (expert naturaliste) Romain Comas (Juriste – écologue généraliste/chef de projet)	Romain Comas	26/06/2017

SOMMAIRE

1. Preambule.....	3
2. Présentation du site.....	4
2.1. Localisation du site.....	4
2.2. Caractéristiques physiques générales.....	5
2.3. Situation du site par rapport aux zonages environnementaux.....	7
3. Enjeux écologiques du site.....	8
3.1. Présentation des milieux en présence et de leurs fonctionnalités.....	8
3.1.1. Le bois de Pins maritimes.....	10
3.1.2. Boisements mixtes.....	10
3.1.3. La lande à Fougère aigle.....	11
3.1.4. Les Fourrés de lisières de bord de route.....	12
3.1.5. Les fossés.....	12
3.2. Étude de détermination de zone humide.....	14
3.3.1 Le sol.....	14
3.3.2 La végétation.....	16
3.3. Synthèse des enjeux.....	19
4. Préconisations.....	21

1. PREAMBULE

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un site de 1,5 ha localisé au lieu-dit La Gare sur la commune de Ste Hélène (33), la société Beoletto nous a mandaté pour réaliser une analyse écologique préalable de site en vue du montage des procédures règlementaires et environnementales engendrées par le projet : une procédure d'autorisation de défrichement au titre du code forestier accompagnée d'un dossier de cas par cas et une procédure de déclaration loi sur l'eau au titre du code de l'environnement.

L'étude intègre dans ce cadre deux volets distincts mais complémentaires :

- Un inventaire faune/flore basé sur une 1^{ère} reconnaissance hivernale et une 2^e reconnaissance printanière,
- Une étude zone humide basée sur le critère pédologique et sur le critère floristique.

Rivière Environnement s'est rendue sur site à 2 reprises, le 10 mars 2017 et le 22 mai 2017, afin de mener les investigations nécessaires.

La mission comprend :

- ◆ La situation du site par rapport aux sites inventoriés, protégés ou identifiés à enjeu par le SAGE lac médocain ou par un autre zonage (Natura 2000...)
- ◆ Un diagnostic des milieux en présence et de leur fonctionnalité
- ◆ Un diagnostic zone humide (sondages pédologiques et relevés floristiques)
- ◆ un diagnostic des espèces observées / des potentialités du site pour les groupes d'espèces à enjeu.
- ◆ Une synthèse rédigée, illustrée et cartographiée intégrant la définition et la hiérarchisation des enjeux de la parcelle ;
- ◆ Des préconisations de principe de prise en compte de ces enjeux dans le cadre du projet (sans définition de mesures compensatoires à ce stade).

2. PRESENTATION DU SITE

2.1. Localisation du site

Les figures suivantes localisent le site constitué des parcelles cadastrales AA 62 et AA 64. Il représente une surface de 1,38 ha au sud du bourg de Ste Hélène. Constitué d'une zone principalement boisée et plane, il est délimité par le chemin des Bacquerins à l'ouest et le fossé longeant la résidence les bruyères au nord. Il est classé en zone urbanisable par le document d'urbanisme de la commune.

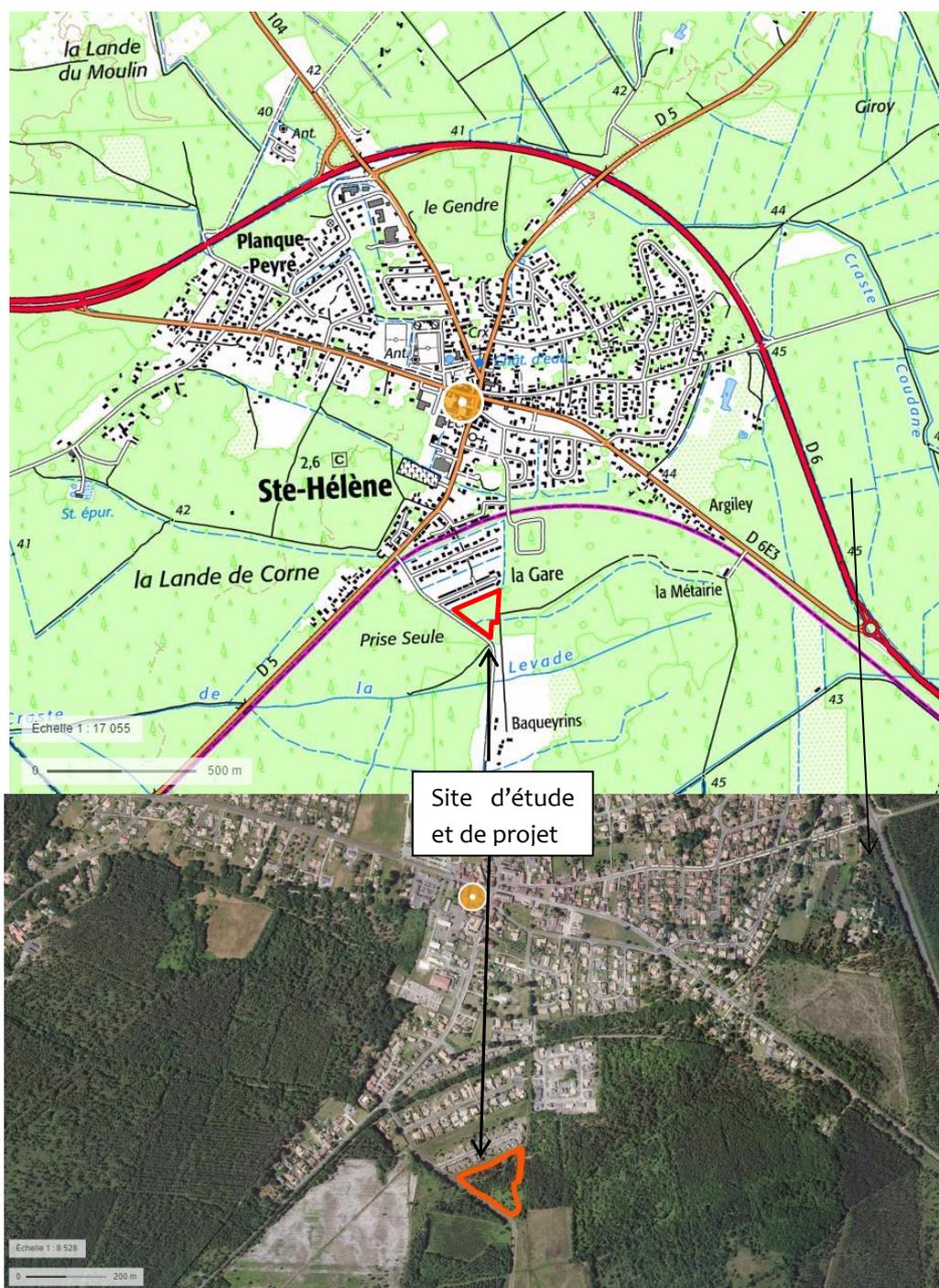


Figure 1 : Localisation du site (Geoportail/ Beoletto/Rivière Environnement)



Figure 2 : Vues du site : en haut depuis le sud, le site est à droite de la route ; en bas depuis l'angle nord-ouest, le site est situé entre le fossé de gauche et la route

2.2. Caractéristiques physiques générales

Le site se compose de milieux forestiers de plusieurs types : landes à Fougères aigles, chênaie et boisement de Pins maritimes (cf. la description des habitats naturels).

Sa topographie est plane et le sol sableux. Le secteur est drainé par des fossés en eau (temporairement probablement) en limite nord du site (cf. photo ci-dessus). Un fossé secondaire traverse le site mais il n'était pas en eau lors de nos visites de mars et mai 2017 et la litière de feuilles en présence, ainsi que son profil peu prononcé laissent supposer l'absence d'écoulements sur ce fossé.

Le réseau hydrographique local précité est représenté en trait bleu discontinu sur l'IGN 1/25 000^e. Il faut noter dès à présent que le fossé traversant le site qui serait impacté par le projet en cas de réalisation n'est aucunement caractéristique d'un cours d'eau, même d'un cours d'eau temporaire. Il s'agit uniquement d'un ancien fossé de drainage qui s'est partiellement comblé de façon naturelle.

La craste de la Levade qui reçoit les eaux de ruissellement du secteur (via les fossés de drainage) se situe au sud à environ 200 m de l'extrémité du site.



Figure 3 : Vues du fossé en mars (à gauche) et mai 2017 (à droite)

Préalablement à l'analyse de terrain destinée à vérifier la présence de zone humide, les données bibliographiques liées à la nature des sols et aux remontées de nappe ont été consultées et sont synthétisées en suivant.

La carte géologique 1/50 000^e Ste Hélène Le Porge présente le site sur des formations d'alluvions anciennes de la Garonne au faciès diéritique (FxA-D) avec certains secteurs décrits comme présentant un enrichissement en argile notamment au nord-ouest de Ste Hélène. Sur le site, la nature de sol est sableuse, nous y reviendrons dans l'analyse liée à l'étude zone humide.

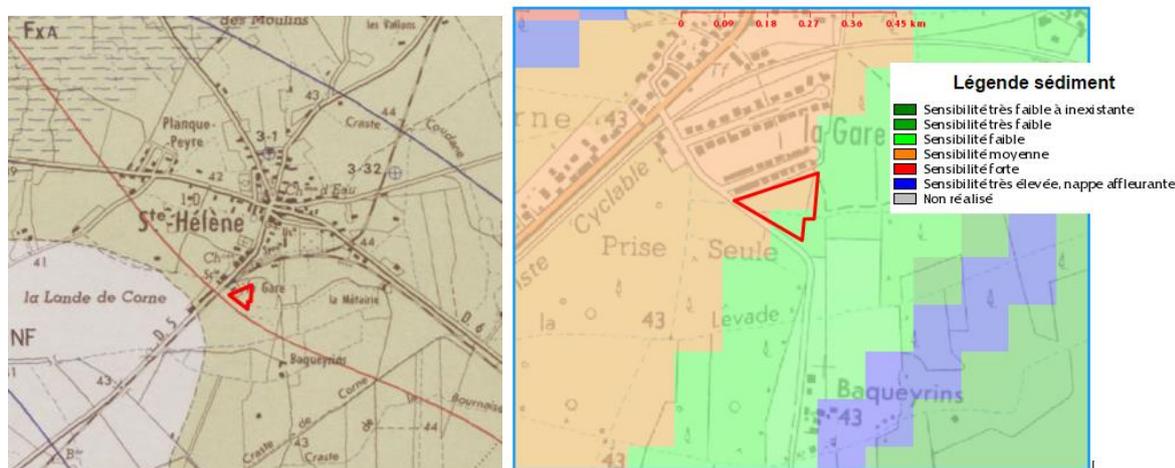


Figure 4 (à gauche) : Site sur la carte géologique 1/50 000^e (Geoportail)

Figure 5 (à droite) : Sensibilité aux remontées de nappe du site (inondationsnappes.fr)

La zone d'étude se situe pour moitié en zone d'aléa moyen et pour moitié en zone d'aléa faible selon la carte de remontée de nappes.

2.3. Situation du site par rapport aux zonages environnementaux

La commune de Ste Hélène ne recense aucun espace protégé ou inventorié au titre de ses enjeux environnementaux ou paysagers (site classé, inscrit, ZNIEFF, site Natura 2000, réserve naturelle, arrêté de protection de biotope...).

Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 8 km au sud, il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) du réseau hydrographique des Jalles de St Médard et d'Eysines. Il est situé hors bassin versant du site d'étude.

Ce site Natura 2000 est frontalier de la ZNIEFF la plus proche de la zone d'étude localisée à 8 km au sud, il s'agit du Champ de tir de Souges. La ZNIEFF des Landes de Lesqueblanques, à l'est, est localisé à environ 9 km.

A l'ouest, la Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) des zones humides de l'arrière dune du littoral girondin qui intègre notamment le lac et les marais de Lacanau constitue le seul site à enjeu de protection localisé sur le même bassin versant que la zone d'étude. La distance supérieure à 15 km séparant les 2 sites permet d'écarter tout effet notable vis-à-vis du site Natura 2000 d'un éventuel projet sur le site d'étude.

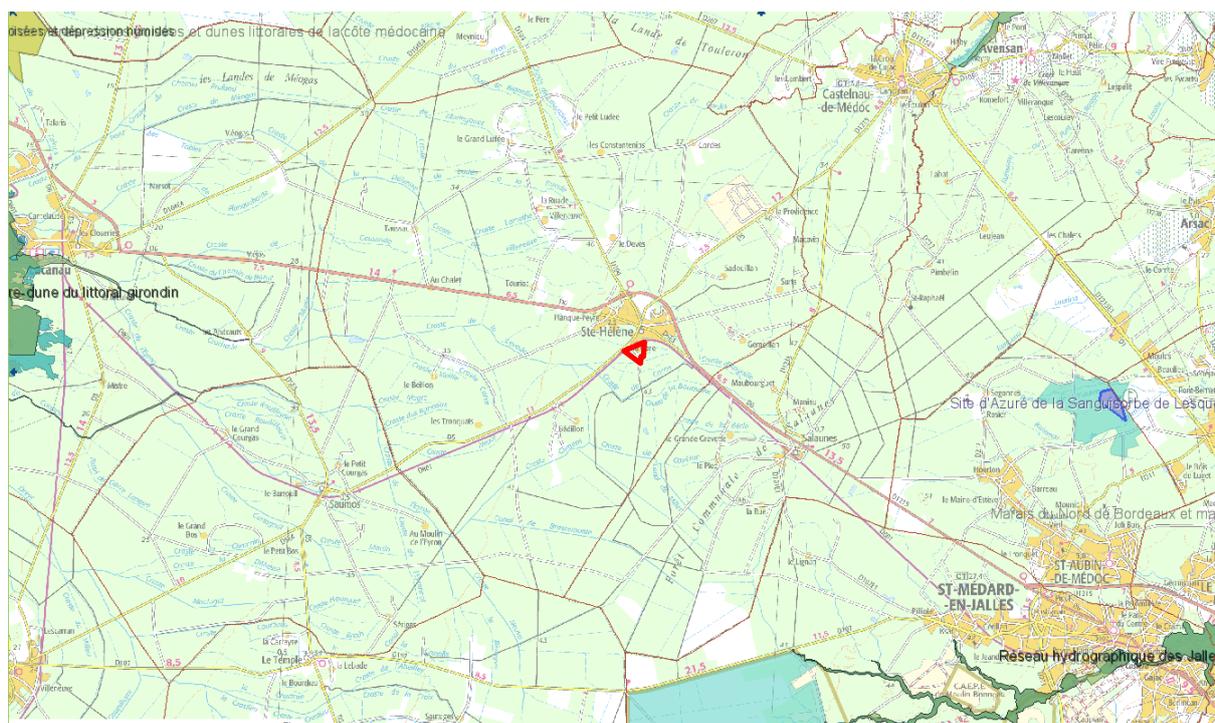


Figure 6 : Situation large du site par rapport aux zonages environnementaux du territoire (DREAL Nouvelle Aquitaine)

3. ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE

Cette partie est destinée à présenter les enjeux faune flore du site pour déterminer :

- Si une procédure de dérogation espèces protégées serait nécessaire préalablement à tout projet de défrichement et/ou d'aménagement
- Les modalités de prise en compte possibles de ces enjeux par le projet.

3.1. Présentation des milieux en présence et de leurs fonctionnalités

Le site se compose d'une mosaïque de milieux constitués :

- ◆ De bois de Pin maritime ;
- ◆ De boisements mixtes ;
- ◆ De lande à Fougère aigle et fourrés d'Ajonc ;
- ◆ De fossés.

Ils sont présentés sur la carte ci-après et décrits en suivant.

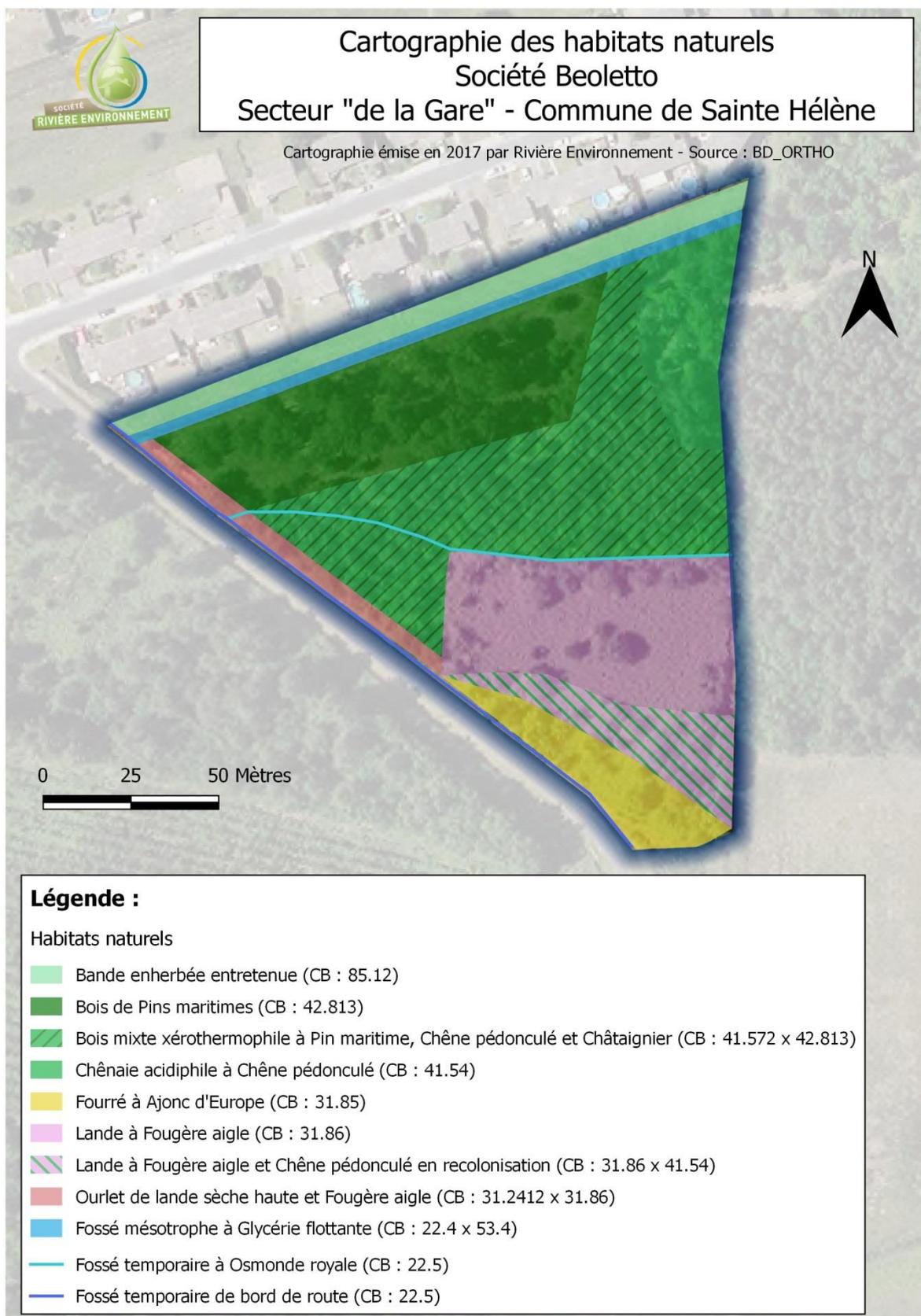


Figure 7 : Cartographie des milieux naturels (Rivière Environnement, 2017).

3.1.1. Le bois de Pins maritimes

Code Corine Biotope : 42.813

Surface au sein de l'aire d'étude : 3 813 m²

Les potentialités de cet habitat naturel en terme d'accueil d'espèces patrimoniales est relativement faible. Il s'agit d'un secteur monospécifique composé de Pins maritimes (*Pinus pinaster*) de haut jet. On observe une absence de sous-bois au sein de cet habitat. Sans la présence de strates arbustive et herbacée, le boisement ne présente pas de grand intérêt pour la faune puisqu'il n'offre pas de zone de cache, ni de ressource alimentaire significative. On note toutefois de nombreux indices de présence sur les pignes de pins au sol, qui renseignent sur la présence avérée de l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

Le rôle de ce boisement en tant que puits de carbone est modéré étant donné la surface de l'habitat et l'absence de sous-bois. Au regard de la composition et de la surface de cet habitat par rapport aux habitats similaires de meilleure composition dans le secteur, son niveau d'enjeu écologique est jugé comme faible.



Figure 8 : Bois de Pins maritimes –
Rivière Environnement, 2017

3.1.2. Boisements mixtes

Bois mixte xérophile à *Pinus pinaster*, *Quercus robur* et *Castanea sativa*

Code Corine Biotope : 41.572 x 42.813

Surface au sein de l'aire d'étude : 5 200 m²

Ce type de boisement est moins courant que les forêts de résineux sur le territoire. Au sein de la parcelle d'étude, il se compose dans sa strate supérieure (arborée) : du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), du Pin maritime (*Pinus pinaster*) et du Châtaignier (*Castanea sativa*) accompagné de Bouleaux (*Betula pubescens*). La strate arbustive est composée de Bourdaine (*Frangula alnus*) et de Houx (*Ilex aquifolium*). La Molinie bleue (*Molinia caerulea*), le Fragon (*Ruscus aculeatus*), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) représentent sa strate herbacée.

Chênaie pédonculaie acidiphile à Molinie

Code Corine Biotope : 41.54

Surface au sein de l'aire d'étude : 1 310 m²

Au nord-est de la parcelle subsiste une zone plus typique de feuillus représentant un secteur relictuel de chênaie pédonculée acidiphile à Molinie. Quelques Saules roux (*Salix acuminata*) sont présents en marge de cet habitat. Ce secteur sableux est dominé par le Chêne pédonculé et la Molinie en strate herbacée.

Au sein de ces habitats, la diversité végétale et animale est supérieure. Ils bénéficient d'un stade de maturité significatif avec la présence de vieux sujets. Le linéaire de lisière autour du boisement est également important car il favorise les interactions proies/prédateurs. Cependant, la faible



Figure 9 : Secteur relictuel de
Chênaie pédonculé à molinie –
Rivière Environnement, 2017

surface du boisement et sa situation à proximité des habitations ne permet pas une capacité d'accueil pour des effectifs importants.

Ces boisements constituent donc à priori un habitat fonctionnel pour certains groupes d'espèces : les amphibiens vivant dans le fossé nord (cf. 3.1.5) y trouvent un potentiel habitat favorable pour hiverner, les oiseaux forestiers utilisant la sous strate arbustive peuvent également s'y reproduire (Accenteur mouchet...). Les chauves-souris forestières peuvent également se rencontrer dans ce type de boisement, mais les zones de gîtes (arbres à cavités) semblent absentes. Elles chassent la nuit sur les lisières.

Le seul arbre (mort) patrimonial à cavités présents et présentant des caractéristiques favorables au gîte de chauve-souris et à la nidification d'oiseaux cavernicoles s'est naturellement effondré entre nos 2 visites de sites (cf. photos ci-dessous) et a perdu sa fonctionnalité pour ces espèces. Il comporte de nombreuses traces de colonisation par les coléoptères patrimoniaux, et particulièrement le Grand Capricorne. L'ensemble des espèces et groupes d'espèces précités sont intégralement protégés au niveau national.



Figure 10 : Indices de présences de larves d'insectes saproxyliques et pigne rongée par un Écureuil roux –Rivière Environnement, 2017

Nous avons donc observé sur ces habitats des indices de présence d'espèces patrimoniales, voire protégées mais il s'agit d'espèces communes non menacées : Écureuil roux, Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) (plusieurs stigmates de larves d'insectes saproxyliques ont été observé sur les bois morts et arbres sénescents). Ces habitats forestiers jouent également une fonction en tant que puits de carbone. Nous n'avons toutefois pas observé de reproduction avérée d'oiseaux, bien que le biotope soit relativement favorable.

L'enjeu écologique de ce secteur boisé est jugé moyen.

3.1.3. La lande à Fougère aigle

Code Corine Biotope : 31.86

Surface au sein de l'aire d'étude : 3216 m²

Le secteur central de l'aire d'étude est dominé par un secteur ouvert monospécifique de Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). La fougère forme ici une couverture végétale très dense. Ses franges sont en voie de colonisation par des jeunes ligneux de type Bourdaine et Chêne pédonculé.

Cet habitat présente peu d'intérêt floristique et un intérêt



Figure 11 : Formation de Fougère aigle – Rivière Environnement, 2017

écologique faible pour la faune qui l'exploite comme zone de repos et de transit.

3.1.4. Les Fourrés de lisières de bord de route

Ourlet de lande sèche haute dégradé et fourré d'Ajonc d'Europe

Code Corine Biotope : 31.85

Surface au sein de l'aire d'étude : 1075 m²

Au sein du talus de lisière qui longe la route à l'ouest du site d'étude, on retrouve deux types de milieux de formations arbustive et herbacée haute. Dans la partie nord, la végétation est dominée par des Ericacées ; Callunes et Bruyères, Fougère aigle, bourdaine, Ronces et jeunes Saules roux (*Salix atrocinerea*), tandis que la partie plus au sud est représentée par une formation plus monospécifique composée d'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*).



Rivière Environnement, 2017

Cet habitat semi-ouvert présente un intérêt écologique modéré. Il accueille potentiellement des petits passereaux au cours de leur période de nidification et est utilisé comme secteur de thermo-régulation et de chasse pour les reptiles, comme le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) observé aux cours des investigations. Cette zone de lisière peut également être utilisée par les chauves-souris comme zone de chasse et de déplacement, jouant le rôle de corridor entre les boisements limitrophes et les secteurs ouverts. A l'échelle du site, ces fourrés de bord de route en lisière, servent également de zone tampon.

Toutefois, au regard de sa capacité de résilience et sa faible surface in situ comparativement au secteur, ces milieux présentent ici un enjeu écologique faible à moyen.

3.1.5. Les fossés

Les fossés sont des milieux anthropiques créés pour le drainage de parcelles forestières.

Trois types de fossés ont été identifiés au sein du périmètre d'étude :

- **Fossé mésotrophe à Glycérie flottante** (Code Corine Biotope : 22.4 x 53.4)

Ce fossé au caractère mésotrophe (moyennement riche en nutriment) borde le nord du site d'étude. Il est une composante de la trame bleue locale. En termes de potentialité, de nombreuses espèces patrimoniales peuvent se retrouver sur ce milieu, mais beaucoup d'entre elles sont aussi tributaires des milieux adjacents pour la réalisation de leur cycle de vie comme les libellules, les amphibiens ou certains reptiles comme la Couleuvre à collier).

Les investigations de terrains ont confirmé l'utilisation de ce fossé par les amphibiens protégés comme site de reproduction (Triton palmé *Lissotriton helveticus*, Crapaud commun *Bufo spinosus*, Grenouille rieuse *Pelophylax ridibundus*). Il offre également un site de ponte et de



Figure 13 : Herbiers de Glycérie flottante dans le fossé nord - Rivière Environnement, 2017

développement larvaire pour les Odonates (Libellules et Demoiselles), ainsi qu'un lieu de chasse pour les chauves-souris. Ce fossé joue également le rôle de corridor pour l'ensemble des espèces amphibiens. L'Ecrevisse de Louisiane est également présente (espèce indésirable).

Au regard des observations de terrain et de la végétation en présence comportant plusieurs secteurs de Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), ce fossé nord présente une immersion prolongée et un sol de zone humide. La végétation hygrophile qui s'y développe, composée de joncacées et de Renonculacées confirme ce caractère de zone humide au sens de l'arrêté de 2008 (cf. partie 3.2).

L'enjeu écologique est par conséquent évalué comme fort au sein de cet habitat.

- **Fossé temporaire à Osmonde royale** (Code Corine Biotope : 22.5)

Un second fossé traverse la partie sud du boisement mixte. Il s'agit d'un fossé à caractère temporaire. Au cours des investigations de mars, ce fossé ne présentait qu'un petit secteur d'eau stagnante lié à une dépression topographique. Il était à sec en mai. Il peut toutefois offrir de manière très temporaire des sites de développement larvaire potentiels pour certains amphibiens comme la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et de corridors de déplacement à couvert pour la petite faune du secteur.

Une abondante litière de feuilles mortes est présente dans le fossé. Ce fossé présente un caractère remarquable par la présence de vieux touradons de fougères d'Osmonde royale (*Osmunda regali*, non protégée). On explique leur existence par le développement de ces fougères sur leurs anciennes racines (tourbe racinaire) et feuilles mortes, leur décomposition étant ralentie par l'acidité du milieu en contexte humide. Ces formations végétales témoignent d'une ancienne zone humide, aujourd'hui atterrie par l'aspect drainant du fossé associé aux absorptions racinaires des plantations de Pins maritimes environnantes. En l'état actuel, son état de conservation est dégradé et il semble ne fournir qu'une fonction de récupération des eaux de ruissellement. L'enjeu est donc jugé comme faible.



Figure 14 : Touradons d'Osmonde royale - Rivière Environnement, 2017

- **Fossé temporaire de bord de route** (Code Corine Biotope : 22.5)

Le fossé qui longe la voirie à l'ouest du site d'étude ne présente pas d'enjeu écologique particulier. Il joue une fonction principale de récupération des eaux de ruissellement et est entretenu par la commune.

Au sein de l'aire d'étude, l'association du fossé nord et du boisement mixte constituent l'essentiel du potentiel d'accueil pour la biodiversité (site de nidification, zone de chasse, zone de repos (hivernage/estivage), site de reproduction (amphibiens notamment), corridor écologique et services écologiques. Ils représentent toutefois une petite entité ne pouvant accueillir de forts effectifs et sont en état de conservation moyen.

3.2. Étude de détermination de zone humide

L'objectif de cette étude est de préciser le niveau d'enjeu environnemental du site, mais surtout de déterminer l'application ou non de la rubrique 3.3.1.0 relative aux zones humides de la nomenclature eau codifiée à l'article R214-1 du code de l'environnement dans le cadre de l'aménagement éventuel futur du site d'étude.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié impose de vérifier deux paramètres pour définir si une zone est humide ou non :

- ◆ Le *critère pédologique* : est-ce que le ou les sols en présence sont ceux mentionnés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié comme caractérisant la présence d'une zone humide ?
- ◆ Le *critère végétal* : est-ce que les espèces végétales considérées comme hygrophiles par l'arrêté sont majoritaires en termes de recouvrement sur la parcelle ?

La présence d'un seul des deux critères suffit à déterminer qu'une zone est humide. Bien qu'un arrêt du Conseil d'Etat de février 2017 ait remis en question cette définition des zones humides, nous l'appliquerons en l'espèce pour plus de sécurité.

3.3.1 Le sol

Les sols des zones humides correspondent (citations de l'Annexe de l'article 1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié) :

- « 1. A **tous les histosols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées [...];
2. A **tous les réductisols**, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol [...];
3. Aux **autres sols** caractérisés par :
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. [...];
 - ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. [...]

Cas particuliers : **fluviosols** et podzosols **humiques** et **humoduriques** : « l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol ».

Lors de la visite de terrain de mars 2017, 3 points de sondages à la tarière manuelle ont été réalisés (cf. cartographie des zones humides).

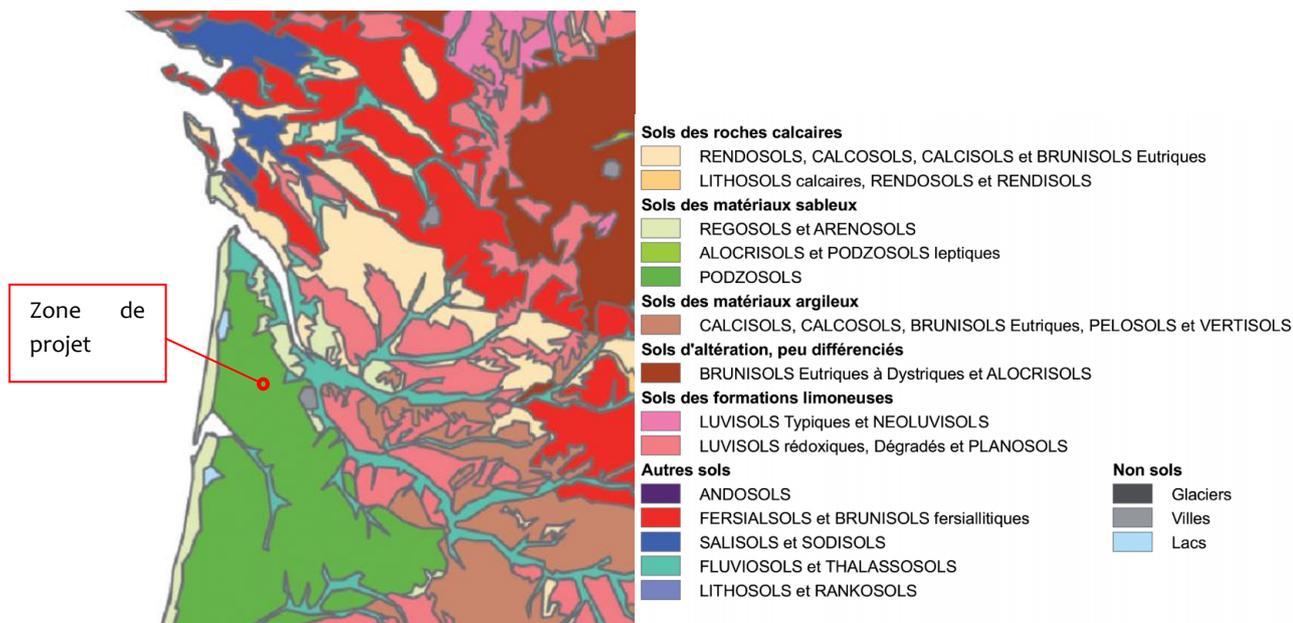


Figure 15 : Pédologie : Type de sol en présence (Gis Sol)

Selon le Groupement d'Intérêt Scientifique Sol (GIS Sol), nous sommes en présence d'un podzosols (cf. carte pédologie). Cependant, l'échelle de la carte pédologique du groupement GIS sol ne permet pas une localisation précise de la zone d'étude. Elle met en avant toutefois la présence d'un sol composé de matériaux sableux. Cette description correspond aux observations menées sur le terrain.

Nous sommes donc bien en présence d'un « arenosol », type de sol qui n'est pas mentionné dans l'arrêté du 24 juin 2008. Il s'agit d'un sol peu différencié (qui présente peu d'horizons) qui se développe sur des matériaux sableux.

Aucun des sondages effectués n'a permis d'atteindre le toit de la nappe phréatique.

Sondage n°1	Sondage n°2	Sondage n°3
Refus de tarière à 45 cm – Substrat sableux – Absence de marque d'oxydoréduction. Présence d'un sol frais sombre qui s'intensifie en profondeur.	Refus de tarière à 38 cm – Substrat sableux – Absence de marque d'oxydoréduction. Présence d'un sol frais sombre qui s'intensifie en profondeur.	Refus de tarière à 52 cm – Substrat sableux – Absence de marque d'oxydoréduction. Présence d'un sol frais sombre qui s'intensifie en profondeur.

En conclusion, sur la base des données disponibles et suite aux investigations de terrain, nous pouvons statuer sur l'absence de zone humide sur le critère sol, grâce à l'absence d'horizons ou de traits réductiques et rédoxiques dans les 50 premiers centimètres du sol. Le refus à moins de 50 cm du sol ne nous permet pas de confirmer l'absence d'un affleurement de la nappe au-delà, toutefois nous pouvons présumer d'une saturation prolongée en eau au-delà des 50 premiers centimètres, identifiables grâce à l'aspect plus sombre substrat.

3.3.2 La végétation

D'après l'article Annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié :

« L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats »

Parmi les 10 milieux identifiés *in situ*, cinq d'entre eux sont cités à l'annexe 3 de l'arrêté comme habitat naturel considéré comme potentiellement humide. Aussi, pour compléter les sondages pédologiques et préciser le caractère humide des habitats en présence, nous avons choisi de conforter notre analyse grâce à un relevé floristique au sein de ces cinq habitats :

- ◆ Chênaie acidiphile à Chêne pédonculé (CB : 41.54) ;
- ◆ Fourré à Ajonc d'Europe (CB : 31.85) ;
- ◆ Lande à Fougère aigle (CB : 31.86) ;
- ◆ Lande à Fougère aigle et Chêne pédonculé en recolonisation (CB : 31.86 x 41.54) ;
- ◆ Ourlet de lande sèche haute et Fougère aigle (CB : 31.2412 x 31.86).

Selon l'arrêté, « l'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier. ». La période à laquelle les inventaires floristiques ont été réalisés (Mai) constitue donc une période optimale pour l'identification des espèces et permet de définir les cortèges dominants malgré un unique passage.

Tableau 1 : Relevé floristique N°1 (Chênaie acidiphile à Chêne pédonculé)

Espèce	Recouvrement (%)	Indicatrice zone humide
Chênaie acidiphile à Chêne pédonculé (CB : 41.54)		
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	60	Non
Ronce commune (<i>Rubus gr. fruticosus</i>)	4	Non
Chèvrefeuille des bois (<i>Lonicera periclymenum</i>)	4	Non
Germandrée scorodoine (<i>Teucrium scorodonia</i>)	4	Non
Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>)	4	Non
Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>)	4	Non
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)	4	Non
Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>)	15	Oui

Tableau 2 : Relevé floristique N° 2 (Fourré à Ajonc d'Europe)

Espèce	Recouvrement (%)	Indicatrice zone humide
Fourré à Ajonc d'Europe (CB : 31.85)		
Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeu</i>)	90	Non
Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>)	2	Non
Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>)	4	Non
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	2	Non
Ronce commune (<i>Rubus gr. fruticosus</i>)	2	Non

Tableau 3 : Relevé floristique N° 3 (Lande à Fougère aigle et fourré de Chêne pédonculé en recolonisation)

Espèce	Recouvrement (%)	Indicatrice zone humide
Lande à Fougère aigle (CB : 31.86)		
Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>)	90	Non
Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>)	2	Non
Bourdaie (<i>Frangula alnus</i>)	2	Non
Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeu</i>)	2	Non
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	2	Non
Ronce commune (<i>Rubus gr. fruticosus</i>)	2	Non

Tableau 4 : Relevé floristique N°4 (Ourlet de lande sèche haute et Fougère aigle)

Espèce	Recouvrement (%)	Indicatrice zone humide
Ourlet de lande sèche haute et Fougère aigle (CB : 31.2412 x 31.86)		
Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>)	30	Non
Callune (<i>Calluna vulgaris</i>)	25	Non
Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>)	9	Non
Bourdaie (<i>Frangula alnus</i>)	2	Non
Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeu</i>)	2	Non
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	2	Non
Ronce commune (<i>Rubus gr. fruticosus</i>)	2	Non
Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>)	10	Non
Jonc diffus (<i>Juncus effusus</i>)	2	Oui
Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>)	11	Non
Ronce (<i>Rubus gr. fruticosus</i>)	5	Non

Aucun relevé de végétation réalisé au sein des habitats naturels de l'aire d'étude ne présente une majorité d'espèces hygrophiles listées à l'annexe II de l'arrêté du 24/06/ 2008 modifié. Seul le fossé en présence au nord sur la zone d'étude est constitutif de zone humide. La délimitation du fossé a été faite sur photo aérienne et n'est donc pas d'une précision optimale. Sur le terrain, sa largeur varie entre 1 m et 1.5m et le site comprend 200 mètres linéaire de fossé en habitat humide. Ce fossé marque la limite nord de l'aire d'étude. Sa surface est de 625 m² de zone humide linéaire.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement, la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature loi sur l'eau n'est pas concernée. La position en limite de site de cette zone humide permet également de la préserver dans le cadre d'un projet d'urbanisation.



Figure 16 : Cartographie des zones humides - Source : Rivière Environnement, 2017

3.3. Synthèse des enjeux

Le tableau suivant permet de dresser une synthèse des enjeux écologiques du site par habitat naturel. Trois niveaux d'enjeu sont définis à l'échelle du site d'étude dans le cadre d'une aide à la prise de décision : faible, moyen, fort.

Tableau 5 : Synthèse écologique par milieux en présence

Milieux en présence	Enjeu écologique du milieu					
	Eligible à la Directive Habitats	Intérêt pour la biodiversité	Principaux services écologiques rendus	Zone humide	Etat de conservation général	Niveau d'enjeu global
Bois de Pins maritimes	Non	Écureuil, insectes forestiers, chiroptères	Frein contre l'érosion du sol, puits de carbone, îlot de fraîcheur	Non	Dégradé (absence de sous-bois)	Faible
Boisement mixte	Non	Oiseaux, petits mammifères, chiroptères, amphibiens, reptiles, insectes saproxyliques	Frein contre l'érosion du sol, puits de carbone, îlot de fraîcheur	Non	Moyen	Moyen
Lande à Fougères aigles	Non	Oiseaux, mammifères, insectes, reptiles	Frein contre l'érosion du sol	Non	Moyen	Faible
Fourré à Ajonc d'Europe	Non	Mammifères, insectes, oiseaux reptiles, chiroptères	Frein contre l'érosion du sol	Non	Moyen	Faible à moyen
Ourlet de lande sèche haute	Non	Mammifères, insectes, oiseaux reptiles, chiroptères	Frein contre l'érosion du sol	Non	Bon	Faible à moyen
Fossé mésotrophe à Glycérie flottante	Non	Amphibiens, mammifères, insectes, oiseaux reptiles, chiroptères, flore	Épuration des eaux de ruissellement, Rétention et régulation des eaux de ruissellement	Oui	Bon	Fort
Autres fossés	Non	Mammifères, amphibiens	Rétention et régulation des eaux de ruissellement	Non	Dégradé	Faible

La zone d'étude n'entretient aucune interrelation directe avec des secteurs inventoriés ou protégés présentant un enjeu environnemental ou avec un élément caractéristique la trame écologique intercommunale. Toutefois, le secteur nord du site d'étude (fossé) participe à assurer les continuités écologiques vers la trame bleu en continuité avec le maillage de crastes du secteur.

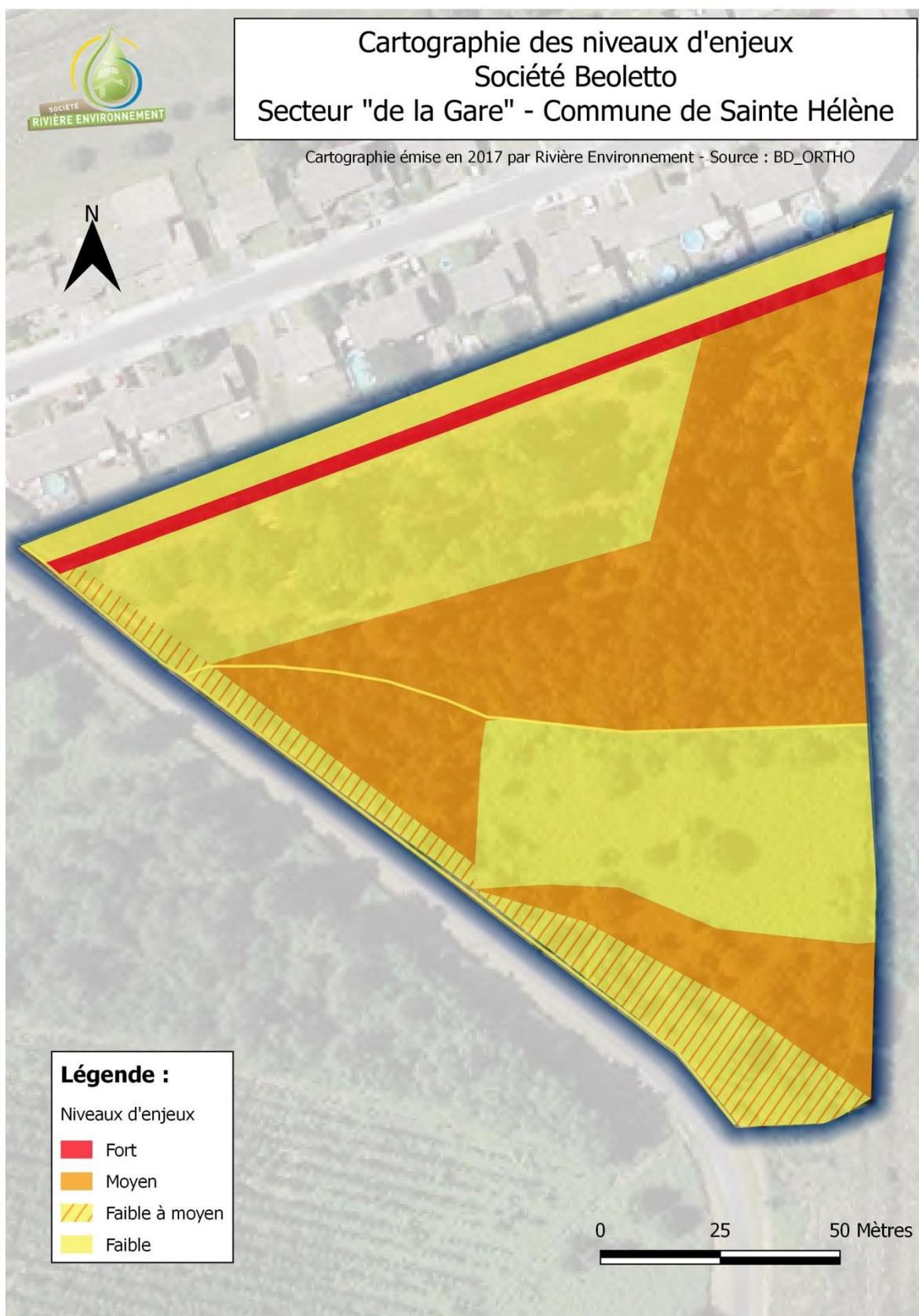


Figure 17 : Cartographie du niveau d'enjeu écologique global à l'échelle de l'air d'étude - Rivière Environnement, 2017

A l'exception de ce fossé constitutif d'une zone humide atteignant 625 m², à priori non menacé par le projet, le caractère non humide des parcelles a été mis en évidence par l'absence de trace du toit de la nappe dans les 50 premiers centimètres du sol et par l'absence de végétation caractéristique. Aucune espèce végétale hygrophile ne domine les parcelles du site d'étude.

- Au sein de l'aire d'étude, trois milieux naturels ont été identifiés comme présentant un certain intérêt : le fossé mésophile à Glycérie au nord de l'emprise de l'aire d'étude en premier lieu (enjeu fort) ;
- le boisement mixte (enjeu moyen) ;
- la frange ouest composé de fourrés à Ajonc d'Europe et lande sèche haute (enjeu moyen à faible).

Leur état de conservation n'est pas optimal mais jugé correct et ils sont fonctionnels pour la faune (site de chasse, site de reproduction, site de repos, corridor de déplacement,) notamment pour les espèces généralistes. De plus, les services écologiques assurés par ces milieux sont divers mais liés à la surface concernée (faible) : maintien des sols, stockage du carbone, rétention et épuration des eaux de ruissellement.

Seul le fossé nord présente un véritable enjeu d'habitat de reproduction pour certaines espèces (amphibiens).

4. PRECONISATIONS

Les préconisations suivantes sont formulées dans le cadre de la mise en œuvre du défrichement et de l'aménagement du site en vue de son urbanisation :

- ◆ Procéder aux mises en défens des zones sensibles et à éviter (fossé nord) ;
- ◆ Pour éviter la destruction d'espèces protégées et/ou remarquables, déplacer l'arbre mort à terre au sein d'une zone de quiétude hors d'atteinte des défrichements (lisière des boisements proches) ;
- ◆ Le fossé nord est conservé, de même qu'une bande tampon dans la mesure possible. Son entretien fait l'objet d'une gestion différenciée qui laisse se développer la végétation aquatique et de bord de fossé de la fin d'hiver au début de l'été à minima afin d'assurer sa fonctionnalité paysagère et de zone de reproduction et de développement pour les batraciens ;
- ◆ Mise en place d'un linéaire de filet anti-intrusion petite faune avant la réalisation des travaux entre le fossé nord et la zone de travaux (emprise de l'aire d'étude) et ce, avant hivernage des batraciens, en octobre au plus tard ;
- ◆ Les travaux de défrichement devront se faire à une période non perturbante pour la faune et après mise en place du filet. La période printanière est à proscrire pour privilégier ces travaux sur la période septembre/novembre ;
- ◆ Les lisières (ourlet de landes sèches et fourrés d'Ajonc d'Europe) seront conservées dans la limite du possible, ces éléments présentant un intérêt en tant que micro corridor écologique et sur le plan de l'intégration paysagère du projet ;
- ◆ En cas de destruction du fossé à Osmonde royale, nous recommandons un déplacement et transplantation des touradons de Fougères les plus anciens au sein des nouveaux fossés recréés

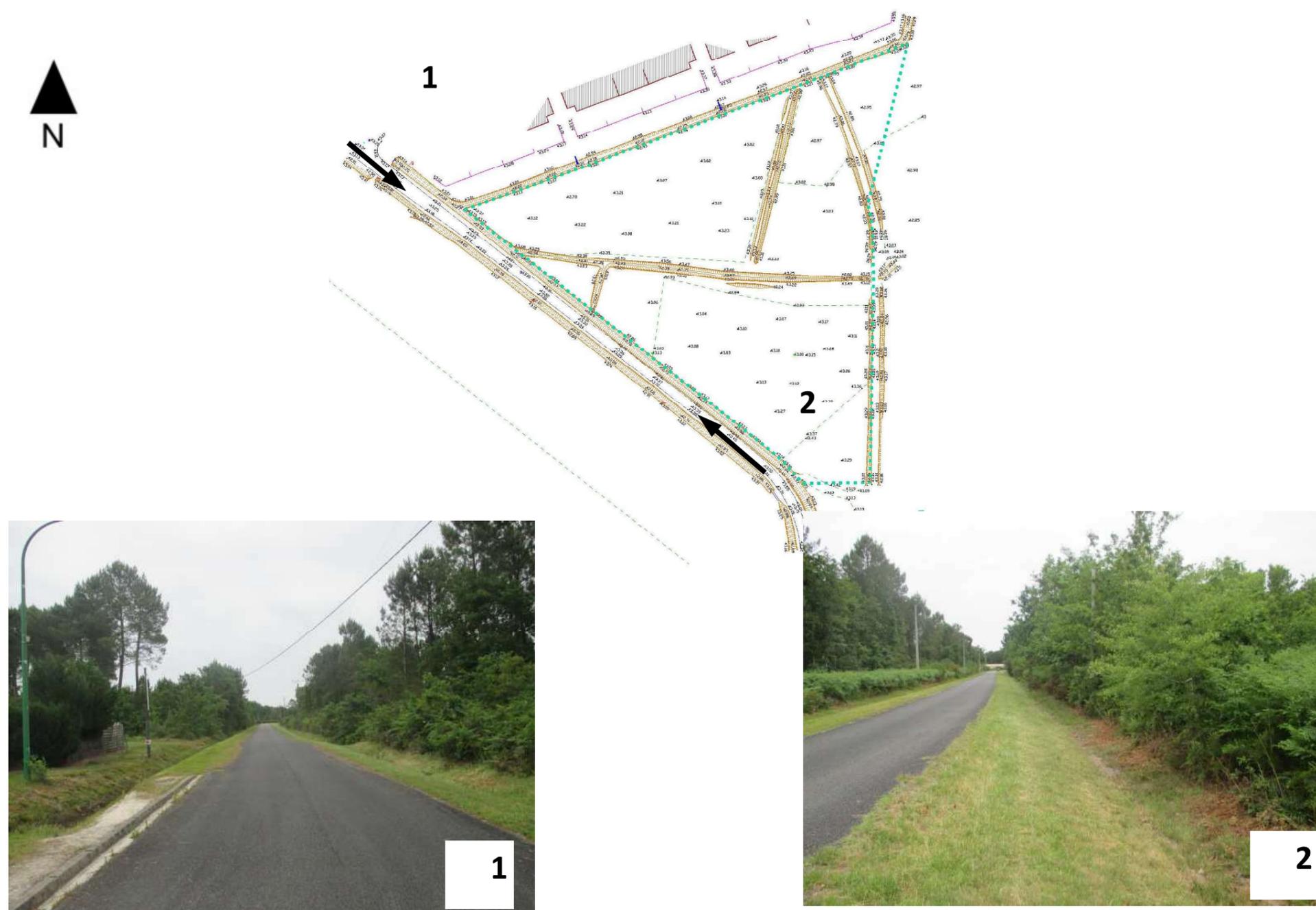
(prélèvement à l'automne et transplantation en début du printemps en optimisant les secteurs les plus ombragés) ;

- ◆ Les arbres de bordure du site et notamment les feuillus sont conservés sur une largeur aussi importante que possible.
- ◆ Les eaux pluviales pourront quant à elles être infiltrées à la parcelle si l'étude de perméabilité confirme cette possibilité.
- ◆ Éviter tout ravitaillement d'engin en carburant au niveau des zones d'habitats naturels perméables et sensibles (fossé nord et secteur hygrophile au sud-est hors site) ;
- ◆ Prévoir un kit anti-pollution durant toute la phase du chantier ;
- ◆ Les essences choisies pour la constitution des espaces verts devront être locales et correspondre à celles observées sur le site :

Essences
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)
Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i>)
Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>)
Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeus</i>)
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)
Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>)
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)
Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>)
Chèvrefeuille des bois (<i>Lonicera periclymenum</i>)
Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>)
Cornouiller sanguin (<i>Corylus avellana</i>)

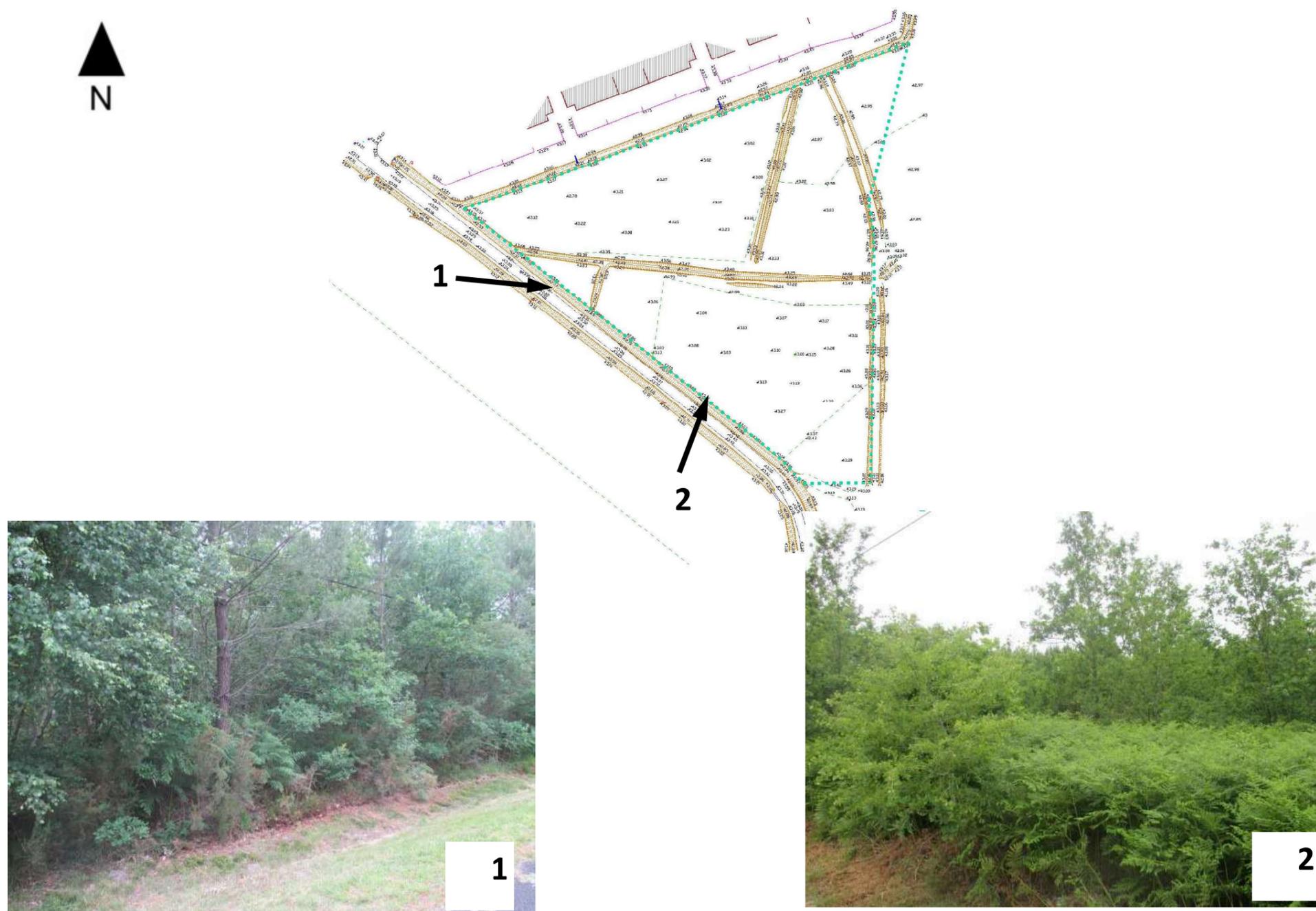
PA7. Photographie(s) permettant de situer le terrain dans le paysage lointain,

conformément à l'article R. 442-5 b) du Code de l'Urbanisme



PA6. Photographie(s) permettant de situer le terrain dans l'environnement proche,

conformément à l'article R. 442-5 b) du Code de l'Urbanisme



Lotissement "Les Camélias" Sis Chemin des Bacquerins

(14 lots)

REFERENCES CADASTRALES

SECTION : AA
 RUE OU LIEU DIT : Chemin des Bacquerins
 NUMERO PARCELLES : 62, 64, 63P

TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES

LOTS	Superficies	
LOTS	10 789 m ²	65,3 %
VOIRIE	1 416 m ²	8,7 %
ESPACE VERT	4 262 m ²	26,0 %
TOTAL OPERATION	16 467 m ²	

NOTA : Levé effectué au vu des signes de possession le 21/04/2017.
 Le système de coordonnées planimétriques est rattaché au système Lambert 93 zone CC45 (réseau Teria).
 Le système de coordonnées altimétriques est rattaché au NGF-IGN69 (réseau Teria).
 Le périmètre n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire, les côtes et les superficies ne sont pas garanties.

Echelle 1/1000

PARALLELE 45

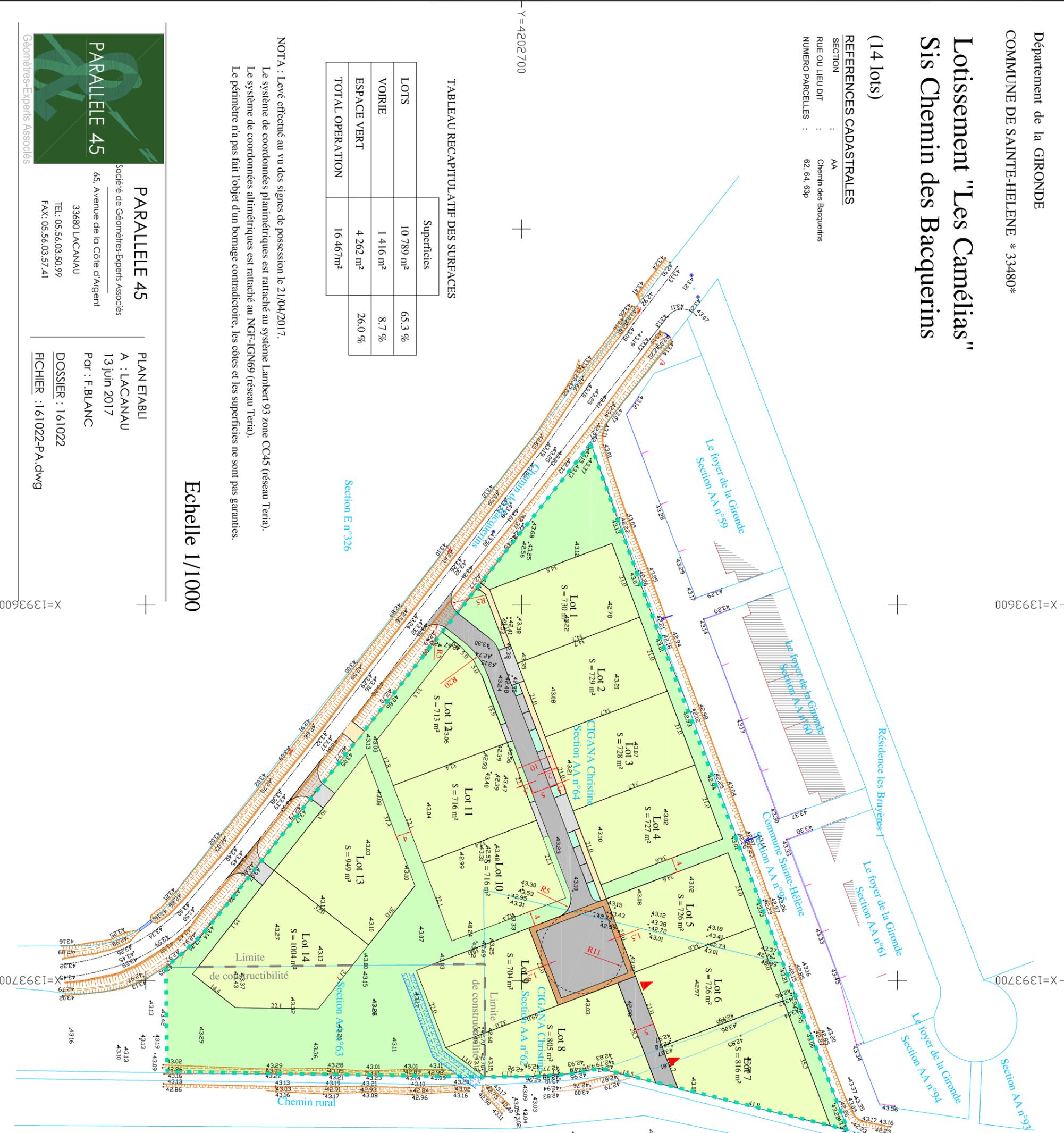
Société de Géomètres-Experts Associés
 65, Avenue de la Côte d'Argent
 33480 LACANAU

33480 LACANAU
 TEL: 05.56.03.50.99
 FAX: 05.56.03.57.41

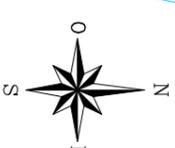
PLAN ETABLI

A : LACANAU
 13 juin 2017
 Par : F. BLANC

DOSSIER : 161022
 FICHER : 161022-PA.dwg



Pièce PA4 PLAN DE COMPOSITION



Architectes-Urbanistes
 Hubert de FOLMONT
 Jean - François CAMUS
**ARCHITECTES
 URBANISTES**

Emprise Projet - Superficie : 16 467 m² (non garantie)
 Limite cadastrale : application graphique

X=1393800

Y=4202600

Parallèle 45
Société de Géomètres-Experts
65, Avenue de la Côte d'Argent - BP 5 - 33680 LACANAU
T. 05.56.03.50.99 - F. 05.56.03.57.41
lacanau@parallele-45.com



PA1. Plan de la situation du terrain,

conformément à l'article R. 441-2 a) du Code de l'Urbanisme

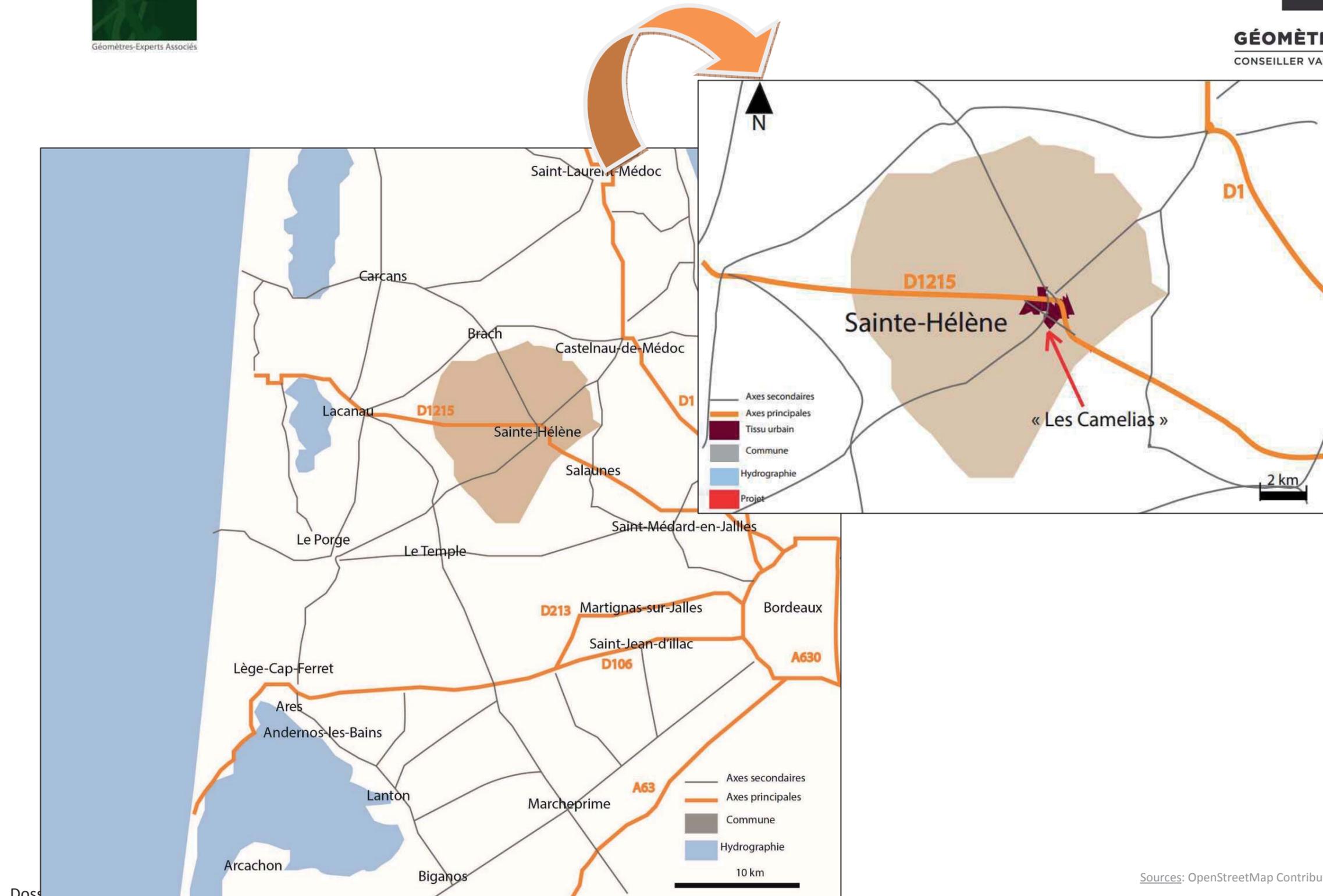


Commune de Sainte-Hélène

Date d'édition : 14/06/2017



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR





Béoletto
AMÉNAGEUR - LOTISSEUR

Le Haillan, le 7 Août 2017

DREAL Nouvelle – Aquitaine
Mission Evaluation Environnementale
Cité Administrative
Rue Jules Ferry
33090 – BORDEAUX CEDEX

Vos réf. : 2017_5104_HG_incomplet
Affaire suivie par : Hélène GRAND
Nom du projet : Permis d'Aménager « Les Camélias »
Commune : Sainte-Hélène (33)

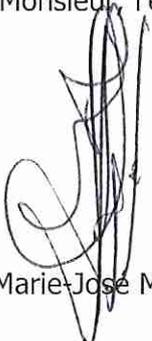
Madame, Monsieur,

Suite à votre demande d'informations complémentaires citée en objet, nous vous prions de trouver ci-joint les documents suivants :

- ↪ Note complémentaire à la rubrique 6 du CERFA de demande d'examen au cas par cas déposée le 07/07/2017,
- ↪ Le plan de zonage du centre bourg du PLU de Sainte-Hélène en cours d'élaboration,
- ↪ Le volet paysager (PA8-8) du projet « Les Camélias », établi par l'Architecte (Hubert de Folmont).

En espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.



Marie-José MONTIEL

PJ : note complémentaire et plans annexés
168, avenue Pasteur - 33185 Le Haillan - Tél. 05 56 47 66 02 - Fax : 05 56 34 89 92
E-mail : contact@beoletto.fr - www.beoletto.fr

**Note complémentaire
suite à la demande du 22/07/2017**

Situation du projet au regard des documents d'urbanisme :

Le projet n'est pas soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

- ⇒ Il était classé en zone urbaine (UC) du Plan d'Occupation des Sols qui a cessé de s'appliquer le 27/03/2017 (loi ALUR),
- ⇒ Il sera à nouveau en zone urbaine (UC) du futur Plan Local d'Urbanisme en cours de finalisation (mise en application prévue à l'automne 2017),
- ⇒ C'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique actuellement.

Le projet n'est pas dans une des zones d'extension de l'habitat projetées dans le futur PLU.

Il est dans le prolongement naturel de l'urbanisation du Sud du Bourg (enveloppe urbaine actuelle) où tous les réseaux sont présents pour accueillir le projet.

Cohérence du projet avec le PADD :

Le projet a fait l'objet d'une concertation avec la commune en s'appuyant sur les principes du PADD :

- ⇒ Rester sur des tailles de parcelles correspondant au statut rural et aux paysages traditionnels de la commune, sans gaspiller l'espace,
- ⇒ Favoriser la construction de type pavillonnaire,
- ⇒ Réserver une part importante aux espaces verts,
- ⇒ Favoriser les liaisons douces inter-quartiers.

Le projet propose essentiellement des lots d'environ 700 m² (la moyenne sur la commune était plus habituellement supérieure à 1.000 m²).

Des cheminements doux sont prévus à l'intérieur du projet pour être raccordables à ceux existants dans l'opération voisine au Nord (« Les Bruyères »).

26% de la surface du projet est conservée en espace vert.

Mesures d'évitement / réduction :

- Création d'une bande tampon en limite Nord du projet pour dégager la berge Sud du fossé riverain où seront conservés les feuillus,
- Recul des lots le long de la limite Ouest du projet, permettant la conservation de la lisière boisée existante,
- Maintien d'un espace vert compact au Sud-Est du projet en contact avec les espaces naturels voisins.

Pièces jointes :

Le plan de zonage du centre Bourg du futur PLU de Sainte Hélène
Volet Paysager du projet établi par l'Architecte (Hubert de Folmont)

Lotissement "Les Camélias" Sis Chemin des Bacquerins

(14 lots)

1 - BOISEMENTS EXISTANTS MIS EN VALEUR (éclaircis)

2 - ARBRES D'ALIGNEMENT A PLANTER :
Erable champêtre (Acer campestre)



3 - HAIE VIVE OBLIGATOIRE :
CLOTURE SUR VOIRIE, MINIMUM 2
ESSENCES, hauteur : 1.8m MAXI
(choix dans la liste ci-dessous)

4 - HAIE VIVE FACULTATIVE :
CLOTURE SUR ESPACE COMMUN
MINIMUM 2 ESSENCES ht : 1.8m MAXI
(choix dans la liste ci-dessous)

ARBUSTES :

- Prunellier (Prunus spinosa)
- Troène (Ligustrum vulgare)
- Bourdaine (Frangula vulgaris)
- Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)
- Cornouiller mâle (Cornus mas)
- Sureau noir (Sambucus nigra)
- Fusain (Fouquieria alata)
- Aubépine (Crataegus sp)
- Viorne (Viburnum sp)
- Chèvrefeuille (Lonicera caprifolia)
- Buis (Buxus sempervirens)
- Bruyère et callune (Erica sp, Calluna sp)
- Genévrier commun (Juniperus communis)
- Charme (Carpinus betulus)

5 - PLATE-BANDE PLANTE :

Prunelier, Bourdaine, chèvrefeuille, bruyère et callune



Hubert de FOLMONT
Jean-François CAMUS
ARCHITECTES
URBANISTES

Pièce : PA 8-8
VOLET PAYSAGER
20/06/2017

